

CHALLE COUVERT, LES PLASTIQUEURS CONTINUENT !

Nous n'avons pas attendu longtemps cette fois et, au contraire du procès des barricades, celui des généraux a été rapidement enlevé.

C'est tout ce qui les sépare.

Et cette différence n'est certes pas accidentelle. Elle correspond au but recherché non par « la justice », mais par la défense des accusés.

Au procès des barricades, les fascistes de tout poil qui truffent l'armée s'étaient donné rendez-vous. Une si belle tribune, il aurait été dommage de la laisser perdre... et tous les colonels de venir témoigner du « malaise » de l'armée, de ces « braves patriotes » qui s'étaient « peut-être » trompés, mais qui avaient raison sur le fond, etc. Plus besoin de se gêner, fini la propagande de bouche à oreille et Argoud et Broizat n'hésitent pas à développer les thèmes sur lesquels ils préparent le coup du 22 avril.

Au procès Challe-Zeller, la musique est différente, là l'armée est en accusation. Pousser l'instruction, exiger des détails cela conduit à des révélations dangereuses pour la stabilité de l'appareil d'Etat. Il faut étouffer le plus possible l'affaire. Il faut éviter que les masses réalisent jusqu'à quel point la gangrène s'est étendue dans « l'armée de la nation ».

Challe-Zeller ont-ils obtenu des promesses concernant le verdict ? En tout état de cause, ils se défendent mollement, et aux yeux de tous ils apparaissent comme des hommes plus stupides que dangereux.

Ainsi le rideau est baissé sur le fond de l'affaire. Personne ne saura exactement quels hommes les ont soutenus, de quelles complicités ils disposaient dans le haut état-major et à Paris du côté du gouvernement.

L'indulgence est largement consentie ! Ne font-ils pas partie de la même famille anticommuniste ? C'est l'essentiel !

Les plastiqueurs n'ont pas à s'en faire, leurs chefs s'en tirent avec les honneurs de la guerre, à eux de continuer le combat. La liste des assassinats s'allonge... jusqu'à quand ?

LE CONTINGENT PAIE

Peu après le 22 avril, il n'y en avait que pour eux. « Ah ! les braves petits soldats du contingent ! », grâce à eux la République était sauvée. Maintenant que le danger semble écarté, on pense beaucoup moins à eux, mais beaucoup plus à « l'unité de l'armée ». C'est que cette unité en avait pris un coup.

A l'appel du « quarteron de généraux », les autres généraux, colonels, commandants, bref, l'armée de métier a molli et s'est engagée plus ou moins sur le chemin de la tradition : obéissance à nos chefs prestigieux Challe, Salan et consorts. La réaction des soldats et sous-officiers du contingent les a cependant ramenés à une plus juste notion de choses.

Dans les « foyers du soldat », ça discutait ferme et les gars décidaient en général d'obtenir de leurs gradés des garanties quant à leur « loyalisme » vis-à-vis de la nation.

Au procès Challe, nous avons eu un aperçu de ce loyalisme très spécial. Un capitaine envoyé par son général auprès de Challe pour « information » revient et analyse la situation avec son chef : « L'affaire est mal engagée ; en bonne stratégie militaire, on attaque d'abord le point fort. Alger est le point faible, c'est Paris qu'il fallait attaquer. Il y a donc peu de chances de succès. » Ils décident d'être loyaux vis-à-vis de Paris.

Dans un autre corps d'armée, un général est questionné par les sous-officiers et soldats du contingent : « Que décidez-vous, mon général ? » « Eh bien..., voyons... mais votre général est... derrière vous. Accordez-lui votre confiance. »

Maintenant, le contingent paie. Dans les quartiers européens d'Algérie, des fenêtres ils reçoivent toutes sortes d'immon-

dices, de l'eau bouillante, etc. Dans l'armée, les colonels relèvent la tête et les sanctions pleuvent. On signale de nombreux cas de mutation dans le bled.

Il faut protéger le contingent. Pour cela, une seule solution : une campagne en faveur des droits politiques aux jeunes soldats, liberté de réunion, libre diffusion des journaux ouvriers et révolutionnaires, droit de revendications, tout ceci associé à la campagne pour le retour du contingent en France et le service militaire à dix-huit mois.

UNE GREVE QUI N'A PAS EU LIEU

Les travailleurs des services publics ne sont pas ceux que la tradition a retenue comme étant toujours à la pointe du combat, mais depuis plusieurs années on les voit passer à l'action et à des manifestations de rucs. A cela, une raison majeure : ils sont de tous les salariés les plus mal placés avec l'Etat comme patron. Leurs salaires étant ridiculement bas, on ne peut s'étonner de les voir pousser leurs syndicats à la lutte.

Les revendications déposées n'ayant pas été satisfaites après la journée de grève qui avait rassemblé l'ensemble des services publics, le 6 juin avait été choisi comme date d'une nouvelle journée d'action.

Le gouvernement aux prises avec de nombreuses difficultés après le coup de force du 22 avril, en voyait surgir une nouvelle avec cette grève qui n'aurait pas manqué d'être un succès et de pourrir davantage le « climat social ».

De Gaulle a donc agité la menace de réquisition et d'autre part lâché du lest (des miettes) pour obtenir des syndicats qu'ils renoncent à leur mot d'ordre.

Sous des prétextes divers, tout comme les syndicats d'enseignants, les syndicats des fonctionnaires ont capitulé, les uns parlant de l'article 16 comme d'une arme terrifiante (alors qu'il ressemblerait davantage à un sabre de fer-blanc si les syndicats et les partis ouvriers adoptaient une attitude révolutionnaire), les autres disant qu'au moment des pourparlers d'Evian il ne fallait pas gêner De Gaulle.

Ainsi, avec des arguments fallacieux, la situation favorable qui existait après la défaite des généraux fascistes pour avancer une série de revendications de la classe ouvrière reste inutilisée.

Aucun doute que De Gaulle, lui, l'utilisera pour se renforcer.

ARBITRAIRE TOTAL ! RATISSAGE DANS LES MILIEUX MILITANTS POUR LA PAIX EN ALGERIE !

Vendredi 9 juin, à Paris et en province, ont été perquisitionnés, interrogés et détenus de quelques heures à 48 heures, une trentaine de personnes, intellectuels, écrivains, étudiants, collaborateurs de journaux ou de revues, connus pour leur opinion en faveur de la paix en Algérie.

Parmi ceux-ci : M. ORIOL, professeur de philosophie au lycée de Nice, secrétaire de la Fédération du P.S.U. ; Maurice PAGAT (Témoignages et Documents) ; Jacques PANIGEL (Vérité-Liberté) ; Jean POUILLON (Les Temps Modernes) ; Paul Ricœur (Esprit et Vérité-Liberté) ; Gérard SPITZER (La Voie Communiste) et Mme SPITZER ; Paul THIBAUD (Esprit et Vérité-Liberté) ; Pierre VIDAL-NAQUET (Comité Maurice Audin et Vérité-Liberté).

En outre, ont été perquisitionnés notamment, les sièges de Vérité-Liberté et de L'Union Africaine de Presse.

Aucune arrestation n'a, paraît-il aux dernières nouvelles, été maintenue ; aucune inculpation n'a été signifiée, ce qui montre bien l'arbitraire, la gratuité de cette opération de police.

Le Bureau Politique du Parti Communiste International a immédiatement publié un communiqué protestant contre un pareil coup de force à l'encontre de la liberté de pensée et assurant les victimes de son entière solidarité.

Toujours objective, L'Humanité du samedi 10 juin, qui relatait les faits citait toutes les personnes interrogées mais ignorait délibérément Gérard SPITZER et La Voie Communiste.